

À retourner à la Communauté d'Agglomération Le Cotentin ou dans l'un des bureaux de l'Office de tourisme du Cotentin **avant le 10 du mois suivant** accompagné de la **copie du registre du logeur**.

Je soussigné(e) : _____

Adresse : _____

Code Postal et Ville : _____

Nom de l'hébergement * : _____

Adresse (si différente) : _____

Courriel : _____

Déclare pour le mois de :/..... (mois / année)

Le nombre de nuitées

RAPPEL - Une **nuitée** correspond à 1 nuit consommée pour 1 personne. Ainsi, deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent pour six **nuitées** de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Indiquez ci-après le total des nuitées de tous les séjours réalisés dans votre hébergement entre le premier et le dernier jour du mois concerné par le présent formulaire.

1 **Nuitées assujetties** :**

2 **Nuitées exonérées :**

Personnes mineures

Titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la Communauté d'Agglomération

Personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

Nombre total de nuitées :

1 + 2

*Si vous possédez plusieurs hébergements, complétez chaque mois autant de formulaire que le nombre d'hébergements que vous possédez.

**Article L2333-29 du CGCT - « La taxe de séjour est établie sur les personnes qui ne sont pas domiciliées dans l'agglomération et qui n'y possèdent pas de résidence à raison de laquelle elles sont redevables de la taxe d'habitation.»

Au terme du quadrimestre, vous recevrez un état récapitulatif qui vous indiquera la somme que vous aurez à nous reverser au titre de la taxe de séjour.

Cette somme est égale au nombre de nuitées effectuées par les clients assujettis sur les 4 derniers mois multiplié par le tarif de taxe de séjour qui s'applique à votre hébergement.

Vous n'avez reçu aucun touriste au sein de votre hébergement durant le mois écoulé, vous devez retourner le formulaire en indiquant 0 dans la cellule Nuitées assujetties.**

Date :/...../.....

Signature

N'optez pour cette déclaration que si vous ne pouvez pas utiliser la plateforme web.

Gagnez du temps, réduisez l'utilisation du papier et supprimez les frais postaux !

Passez à la télédéclaration sur ordinateur, tablette ou smartphone avec

<https://lecotentin.taxesejour.fr>